LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE

Association Loi 1901

35, rue Grégoire de Tours
75006 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2026

Le 16 novembre 2026

BDO

Passionnément engagé.

BDO Passionnément engagé.

Tel : 33 (0) 1 30 83 91 70
www.bdo.fr

7, rue du Parc de Clagny
78000 Versailles
FRANCE

LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE

Exercice clos le 30 juin 2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'assemblée générale de l'association

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Petits Champions de la lecture relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note figurant au paragraphe « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,

- ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,

applicables à compter du 1er janvier 2025 ; ainsi que les incidences de la première application de ces règlements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

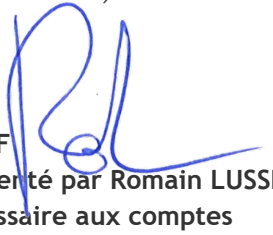
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 16 novembre 2026.



BDO IDF
Représenté par Romain LUSSIANA
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2026 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2025 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	43 632	21 608	22 024	19 261	2 763
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 393	15 690	6 704	5 038	1 666
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	**66 025**	**37 297**	**28 728**	**24 299**	**4 429**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	13 930		13 930	98 765	- 84 835
Charges constatées d'avance				1 080	- 1 080
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	584 783		584 783	527 120	57 663
TOTAL (III)	**598 713**		**598 713**	**626 965**	**- 28 252**
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**664 738**	**37 297**	**627 441**	**651 264**	**- 23 823**

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2026 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2025 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	488 646	477 969	10 677
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	5 873	10 677	- 4 804
Situation nette (sous total)	494 520	488 646	5 874
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**494 520**	**488 646**	**5 874**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 013	104 675	- 21 662
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	49 909	57 942	- 8 033
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**132 921**	**162 618**	**- 29 697**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**627 441**	**651 264**	**- 23 823**
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2026 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2025 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	215 000	215 000		0,00
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels	4 098		4 098	N/S
. Mécénats	104 000	64 000	40 000	62,50
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	215 950	197 000	18 950	9,62
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		23 050	- 23 050	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	393	2 913	- 2 520	-86,51
Total des produits d'exploitation (I)	**539 441**	**501 963**	**37 478**	**7,47**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	260 777	214 152	46 625	21,77
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 542	9 772	- 8 230	-84,22
Salaires et traitements	214 884	197 396	17 488	8,86
Cotisations sociales	46 707	63 978	- 17 271	-27,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 287	9 822	5 465	55,64
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	4	1 689	- 1 685	-99,76
Total des charges d'exploitation (II)	**539 201**	**496 808**	**42 393**	**8,53**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**240**	**5 155**	**- 4 915**	**-95,34**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 412	7 058	354	5,02
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	**7 412**	**7 058**	**354**	**5,02**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le **30/06/2026 (12 mois)**	Exercice précédent **30/06/2025** (12 mois)	**Variation**	**%**
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**7 412**	**7 058**	**354**	**5,02**
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**7 652**	**12 213**	**- 4 561**	**-37,35**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	1 779	1 536	243	15,82
Total des produits (I + III + IV)	546 853	509 021	37 832	7,43
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	540 980	498 344	42 636	8,56
EXCEDENT OU DEFICIT	**5 873**	**10 677**	**- 4 804**	**-44,99**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolats **Total**				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations en nature Personnel bénévole **Total**				

ANNEXE

Note 1 : Informations générales et faits caractéristiques
Description de l'objet social et des activités

L'association Les Petits champions de la lecture a été créée en 2012 à l'initiative du Syndicat national de l'édition. Elle organise un grand jeu national de lecture à voix haute totalement gratuit et ouvert à tous les enfants scolarisés en CM1 et en CM2, en France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer. Depuis le 1er/09/2023, le jeu est également ouvert aux établissements français de l'étranger, dans le cadre d'un partenariat avec l'AEFE.

Chaque année, plus de 200 000 élèves participent à l'opération. En 2025-2026, 219 000 élèves ont participé à l'opération.

L'objectif principal du jeu est de contribuer, de façon ludique et via une approche collective, à susciter le goût des jeunes pour la lecture.

Présidée par Antoine Gallimard et animée par une petite équipe, l'association réunit et coordonne les acteurs de l'éducation et de la chaîne du livre autour de ce projet : enseignants, bibliothécaires, médiateurs du livre, éditeurs, auteurs, libraires…

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables
Généralités sur les règles comptables

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et par le règlement ANC -2023-03 du 7 juillet 2023 appliqué à compter du 1er janvier 2025.

Changement de réglementation comptable :

L'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement ANC 2022-06.
Les transferts de charge ne sont plus utilisés. Ainsi, son application n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice de l'association, à l'exception des subventions relatives aux contrats d'apprentissage et aides Fonjep, désormais présentées en diminution des charges de personnel.

Reclassement des postes de bilan :

La ligne « Charges constatées d'avance » se situe à présent en dessous de la ligne « Autres créances » dans le bilan actif (cf page 3).

L'application des conventions générales s'est faite dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Le site internet étant du fait de sa nature une charge, les dépenses liées au site internet dont les tutos sont comptabilisés en charges.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'association et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Immobilisations

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciel 3 ans
- Matériel informatique 3 ans à 5 ans

Note 3 : Immobilisations
Mouvements des immobilisations brutes

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements Reclassements	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0			0
Frais de recherche et de développement	0			0
Concessions, brevets et droits similaires	28 596	15 036		43 632
Donations temporaires d'usufruit	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes sur incorporelles	0			0
Total	**28 596**	**15 036**	**0**	**43 632**
Immobilisations corporelles				
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations techniques, matériel outillage industriels	17 713	4 680		22 393
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
Total	**17 713**	**4 680**	**0**	**22 393**
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	0			0
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés	0			0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**
Total général	**46 309**	**19 716**	**0**	**66 025**

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissement fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0			0
Frais de recherche et de développement	0			0
Donations temporaires d'usufruit	0			0
Concessions, brevets et droits similaires	9 335	12 273		21 608
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes sur incorporelles	0			0
Total	**9 335**	**12 273**	**0**	**21 608**
Immobilisations corporelles				
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations techniques, matériel outillage industriels	12 676	3 014		15 690
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
Total	**12 676**	**3 014**	**0**	**15 690**
Total général	**22 010**	**15 287**	**0**	**37 297**

Note 4 : Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Note 5 : Comptes de régularisation actif

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	01/07/2025	30/06/2026	-	0	0
		Total	**0**	**0**	**0**

Note 6 : Fonds propres et réserves

Tableau de variation des fonds propres

Variation des capitaux propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droits de reprise					
Fonds propres avec droits de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	477 969	10 677			488 646
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	10 677	-10 677	5 873		5 873
Situation nette	**488 646**	**0**	**5 873**	**0**	**494 520**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
Total	**488 646**	**0**	**5 873**	**0**	**494 520**

Note 7 : Notes sur le compte de résultat
Subventions

L'association a obtenu sur l'exercice :

Subventions d'exploitation

- 55.000€ par le Ministère de l'Education Nationale
- 160.000€ par le Centre National du Livre (CNL),

soit un total de 215.000€

Dons

Des ressources ont été accordées à l'association pour :
- 3.779 € au titre de dons du grand public via la plateforme DIFT
- 319 € au titre du reversement d'1 € pour chaque livre vendu lors du spectacle musical Le Comte de Monte-Cristo, par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et NRS.

Soit 4.098 €

Mécénat

Des ressources ont été accordées à l'association pour :
- 70.000€ par la Fondation Cultura,
- 4.000 € par l'entreprise DOD&Cie
- 20.000 € par les Editions Gallimard
- 10.000 € par la Société SOGEDIF

Soit 104.000 €

Contributions financières

Les contributions financières correspondent aux subventions privées et se composent :
- 80.000 € par la SOFIA,
- 32.450 € par la CFC
- 10.000 € par la Fondation Eclore
- 70.000€ par la la Fondation Crédit mutuel pour la lecture, abritée par la Fondation de France
- 20.000 € par la Fondation Jan Michalski
- 3.500 € par la Fondation La Poste au titre des petits champions de l'écriture

Soit 215 950 €

Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie de mise à disposition de locaux lors des différentes étapes du jeu : cependant celles-ci n'ont pu être comptabilisées ; la valorisation des différents lieux n'ayant été communiquée à l'association.
L'association bénéficie également de temps de bénévoles (enseignants, libraires, bibliothécaires, conseillers pédagogiques tous bénévoles dans l'organisation du jeu, qui n'a pu être valorisé à la clôture de l'exercice car non répertorié.

Direction

Aucune rémunération n'a été versée aux membres des organes de directions.

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels 2025/2026 : 3.180 €

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
FOURNIS. FACTURES NON PARVENUES	72 179
DETTES PROVISIO. CONGES PAYES/RTT	16 817
PROVISION POUR PRIMES	6 927
PROV. C.S. SUR CONGES PAYES/RTT	7 101
PROVISION CS / PRIMES	2 771
Total	**105 795**

Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	4 223
SUBVENTIONS A RECEVOIR	0
Total	**4 223**

Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Apprenants / Volontaires en service civique	4	
Ouvriers		
Total	**8**	**0**

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Bien reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usages et comptes rattachés			
Autres créances	13 930	13 930	
Total	**13 930**	**13 930**	**0**

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 013	83 013		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	49 909	49 909		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Total	**132 921**	**132 921**	**0**	**0**